



20-21/02/2015

Date: 11.02.2015

Time: 16.00

Communication# 06

Document: 06

From:	The Organising Committee
To:	All Competitors
Cc:	The Stewards of the Meeting The Clerk of the Course The Secretary of the Meeting

Devoirs administratifs:

Lors des vérifications administratives, il vous sera demandé en tout premier lieu de donner l'original de l'abandon de recours dûment complété et téléchargeable sur le site internet officiel. Afin de gagner un temps précieux, merci de vous rendre aux vérifications avec ce document déjà rempli. AUCUN AUTRE CONTROLE NE SERA EFFECTUE SANS AVOIR SATISFAIT A CE POINT.

<http://www.racspa.be/2015/bsl2015/images/Formulaires/LBB15%20Abandon%20recours%20FR.pdf>

RAPPELS

Pour la catégorie REGULARITY LEGEND :

Toutes les voitures immatriculées en Belgique doivent être en possession du carnet jaune du RACB (y compris les plaques O).

Les équipages doivent porter les sous-vêtements longs, chaussettes, chaussures, gants et cagoule homologuée résistant au feu suivant l'homologation minimum 8856-2000 FIA. Voir Annexes L du Code Sportif International. Le copilote sera autorisé à ne pas porter des chaussures et gants résistant au feu repris dans l'Annexe L du Code Sportif International. **Attention, depuis l'édition 2014, le port du HANS® est obligatoire en catégorie Regularity Legend et les casques portant l'homologation BS 6658-85 type A/FR seront refusés (homologation expirée)**

L'original de la fiche d'homologation PTH ou une copie de la fiche d'homologation annexe J de l'époque devra être obligatoirement présentée sans quoi la voiture se verra considérée de 1986.

Les commissaires techniques veilleront tout particulièrement à ces dispositions !



Pour les deux catégories:

Sur l'itinéraire routier, il n'y a pas de pénalités de retard pour les 30 premières minutes par boucle (au-delà, vous devez reprendre le départ au début de la boucle suivante), dès lors veuillez respecter le code de la route et avoir le pied léger, les radars seront légers !

Les heures de convocation pour les contrôles administratifs, techniques ainsi que les entrées dans les parcs de pré-départ doivent être strictement observées, il est cette année prévu des pénalités **en points** en cas d'inobservance.

En sus il est interdit de laisser son véhicule dans le parc de départ (Parc Mc Auliffe) après les contrôles.

Dépannage :

En cas d'abandon sur le parcours et si vous avez besoin d'un dépannage, un service pour vous ramener à Bastogne est prévu gratuitement. Appelez le secrétariat du rallye au 04/375 97 64.

Informations:

Toutes les communications pourront être trouvées sur notre site web à :
<http://www.racspa.be/2015/bsl2015/page.aspx?page=informations>

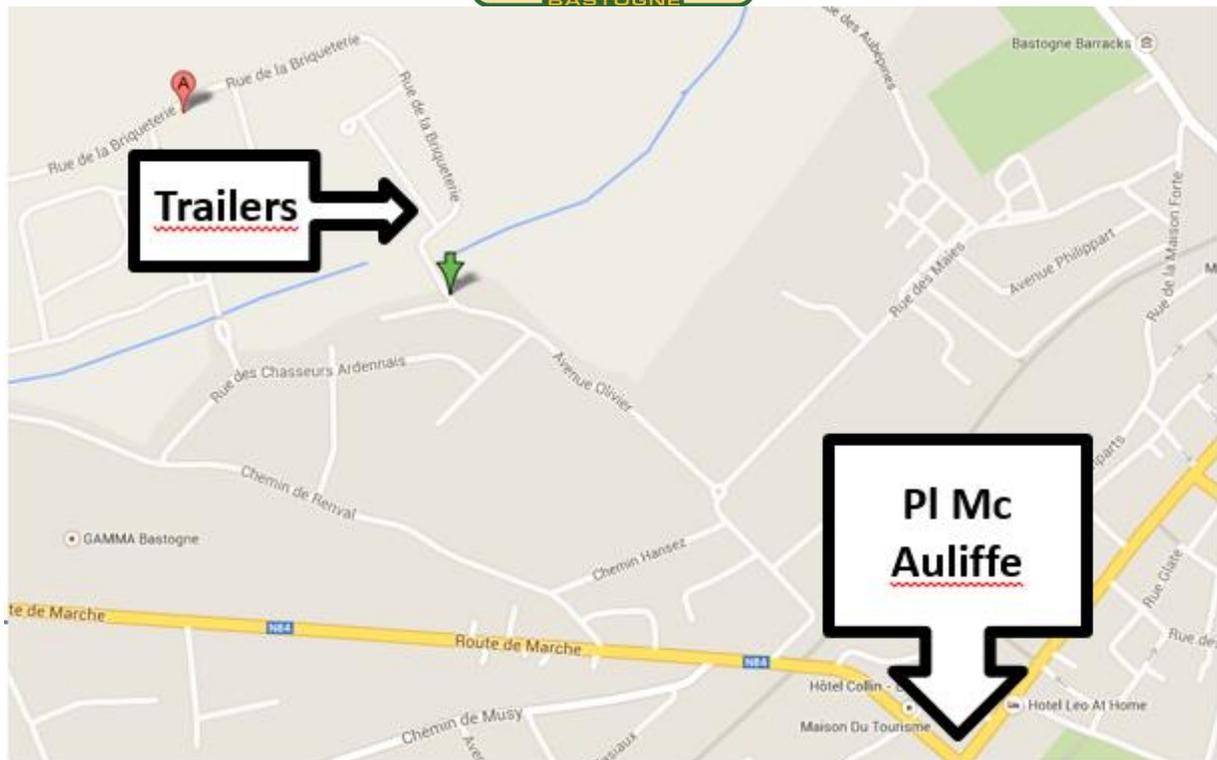
Il est aussi rappelé que nous avons cette année un tableau d'affichage virtuel où les additifs, décisions, ordre & heure de départ, ainsi que classements officiels seront publiés : <http://www.racspa.be/2015/bsl2015/page.aspx?page=tableauofficiel>

Enfin, toute décision quant à une neutralisation, annulation et communication urgente & importante vous sera communiquée pendant l'épreuve via SMS sur votre numéro d'urgence que vous aurez renseigné.

Annulation/neutralisation d'une RT

En cas d'annulation et/ou neutralisation d'une RT vous serez averti par SMS sur le numéro de téléphone portable d'urgence que vous aurez préalablement donné et/ou par le responsable de la RT incriminée.

L'itinéraire de déviation du départ et/ou de points intermédiaires pour se rendre à la prochaine RT figure à la fin du road-book.



Parc d'assistance :

Les accès aux propriétés &/ou garages privés ainsi que les espaces devant les commerces doivent être en permanence accessibles et libérés.

L'installation peut se faire dès jeudi 19/02/2015 à 09.00 et l'évacuation doit se faire pour le 22/02/2015 à 12.00 au plus tard.



Des sacs poubelles/containers sont prévus, veuillez les utiliser.

Sur le parc principal Place Patton, des borniers électriques sont installés (voir plan ci-dessous),

Veuillez-vous munir de ce type de prise si vous souhaitez utiliser cette possibilité:



Le RAC Spa et la Ville de Bastogne (et ses services) surveilleront également les branchements sur les borniers par les utilisateurs de la zone du parc d'assistance. Tout branchement au réseau électrique supérieur à 10 kw/h est interdit.

Toute installation électrique sera conforme au Règlement Général d'Installation Electrique. Le raccordement autorisé devra s'effectuer à l'aide de la fiche CEE du type 220VII + T16A, 380VIII + T16A, 380VIV + T16A ou 380VIV + T32A suivant la prise du branchement.

Tout autre système de raccordement sera interdit.

Le RAC Spa et la Ville de Bastogne se dégagent de toute responsabilité quant aux accidents survenant suite à un raccordement illicite ou non-conforme et ne peuvent être tenus comme responsable en cas de coupures d'alimentation.